Déjà citée sur ce site, une pétition lancée par l'April, association pour la promotion des logiciels libres, demande que : « *toute mise à disposition de documents au sein du service public de l'Éducation nationale et tous les échanges de documents bureautiques (texte, tableur, présentation) doivent se faire dans des formats de fichiers ouverts.* ». Promouvoir cette pétition dans son entourage peut donner l'occasion de réfléchir et débattre aux enjeux de l'informatique au sein de l'Éducation nationale, étape indispensable pour penser l'informatique dans une logique de partage et d'émancipation et pour « *une prise de contrôle de nos vies numériques – qui inclut la prévention de la surveillance.* »

La pétition indique : « *Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à partager des documents, les utiliser, les modifier et les diffuser. Or, ceci est impensable sans interopérabilité, c'est-à-dire sans la possibilité pour tous d'utiliser un document sans aucun asservissement à un logiciel ou à un fournisseur spécifique.* ». Avec un format fermé, du type .doc pour les textes, on impose aux destinataires la lecture et la modification par le même logiciel.

L'April a réalisé un dépliant présentant deux enjeux majeurs de l'interopérabilité et de l'usage des formats ouverts.

« *Lorsque vous enregistrez un document sur votre ordinateur, indique cette brochure, celui-ci est placé dans un fichier informatique. Que ce soit du texte, une image, de la vidéo ou tout autre type de réalisation, il sera enregistré sous une forme codée spécifique : le format de fichier. Pour que les logiciels puissent partager des données, ils doivent être en mesure de communiquer entre eux. Ceci implique de lire et de modifier sans entrave les informations qu'ils s'échangent. On dit alors qu'ils doivent être « interopérables ». L'interopérabilité est garantie lorsqu'elle repose sur des standards ouverts : des spécifications techniques publiques, librement utilisables par tous, sans restriction ni contrepartie et maintenues grâce à un processus de décision ouvert. Lorsqu'un format est basé sur ces standards ouverts, alors nous sommes en présence d'un « format ouvert ». Si l'interopérabilité des logiciels n'est pas prévue, si l'éditeur ne donne pas accès aux informations essentielles à l'interopérabilité ou si la recette de fabrication du fichier est secrète, alors le format est considéré comme fermé et ne permet pas l'interopérabilité. Pour l'utilisateur d'un logiciel, choisir entre un format ouvert ou fermé a des conséquences importantes sur l'accès à ses propres données et leur conservation au fil du temps.* »

L'April rappelle les avantages des fichiers ouverts :

- Les documents seront lisibles et modifiables, par soi-même ou par des tiers.
- La lisibilité des documents sera garantie dans le temps.
- Les formats ouverts présentent l'avantage d'être librement utilisables dans tout logiciel et donc de rendre les logiciels interopérables.
- Ils favorisent la liberté de choix en ne privilégiant pas le format d'une entreprise en particulier. Ils permettent d'éviter le monopole d'un éditeur qui souhaiterait rendre les utilisateurs captifs d'un format qu'elle a conçu.

L'association nous avertit par ailleurs, et cet avertissement concerne particulièrement les enseignantEs quand ils/elles échangent entre collègues ou avec les élèves : « *en utilisant un logiciel propriétaire pour lire un format fermé, vous élargissez le nombre d'utilisateurs de ce format, forçant d'autres utilisateurs à acquérir le logiciel à leur tour. Cette situation accentue la position dominante que des entreprises ont acquise sur leur secteur en entravant l'accès à leur format.* »

Alors même que Microsoft, Apple, Google, et des grands groupes éditoriaux privés

s’imposent au sein de l’Education nationale sans qu’un débat public n’ait réellement lieu, il est temps que nous allions voir du côté des enseignantEs qui ont choisi depuis longtemps la voie du libre.